

BULLETIN POLITIQUE FRANCE - TURQUIE

Novembre - Décembre 2011



SOMMAIRE

ASSEMBLEE NATIONALE	3
Extraits du compte rendu sur le vote de la proposition de loi visant à réprimer la contestation des génocides – 22 décembre	
Extraits du compte rendu de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi visant à réprimer la contestation des génocides – 7 décembre	
Extraits du compte rendu de la Commission des affaires européennes concernant la réunion conjointe avec la Commission des affaires européennes de la Chambre des députés de la République tchèque (Turquie /Union européenne) – 30 novembre	
Extraits du compte rendu de la Commission des affaires étrangères, concernant la réunion sur les monarchies du Golfe et les printemps arabes (rôle régional de la Turquie) – 16 novembre	
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES	19
Déclaration du porte-parole concernant les déclarations publiques turques – 23 décembre	19
Déclaration du porte-parole concernant les accusations du Premier ministre turc et les sanctions annoncées par la Turquie – 23 décembre	19
Déclaration du ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et européennes, Alain Juppé sur la réaction turque face à l'adoption de la proposition de loi de l'Assemblée nationale – 22 décembre	21
Communiqué à la suite de la rencontre du Ministre d'Etat avec une délégation parlementaire turque – 20 décembre	21
Déclaration du porte-parole concernant la visite de la délégation parlementaire turque en France – 20 décembre	
Déclarations du porte-parole concernant la proposition de loi visant à réprimer la contestation des génocides – 16 décembre	
Communiqué concernant les sanctions prises par la Turquie à l'égard de la Syrie saluées par la France – 1er décembre	
Conférence de presse conjointe du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et européennes, Alain Juppé, et du Ministre turc des Affaires étrangères, Ahmet Davutoglu à Ankara, propos de M. Juppé – 18	
novembre	
Communiqué sur le tremblement de terre en Turquie et l'envoi d'une assistance humanitaire française – 16 novembre	
AMBASSADE DE FRANCE EN TURQUIE	
17 et 18 novembre	
DECLARATIONS DES PERSONNALITES POLITIQUES FRANÇAISES ET TURQUES	30
Réactions des personnalités politiques françaises et turques concernant le vote de la proposition de loi	20
réprimant la contestation des génocides adoptée par l'Assemblée nationale le 22 décembre 2011 • Dominique de Villepin, Ancien Premier ministre, Président du mouvement République solidaire, entretien	
« Grand rendez-vous , Europe 1 » – 25 décembre	
 Nicolas Sarkozy, Président de la République française, « Le Monde » (représailles turques) – 23 décembre 	
 Alain Juppé, Ministre des Affaires étrangères et européenne, « Le Nouvel Observateur » – 23 décembre Joan Lonnetti Ministre chargé des Affaires européennes, entretien « Padio Classique » – 21 décembre 	
 Jean Leonetti, Ministre chargé des Affaires européennes, entretien « Radio Classique » - 21 décembre Recep Tayyip Erdogan, Premier ministre turc, Le Monde (23 décembre), RFI (22 décembre), Le Figaro (21 	51
décembre), Le Monde (16 décembre)	32
 Ahmet Davutoglu, Ministre des Affaires étrangères turc, Tribune « Le Monde » – 22 décembre 	
■ Ahmet Davutoglu, Ministre des Affaires étrangères turc, « Le Figaro » — 15 décembre	



ASSEMBLEE NATIONALE

Extraits du compte rendu sur le vote de la proposition de loi visant à réprimer la contestation des génocides – 22 décembre

« Mme Valérie Boyer, rapporteure de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Monsieur le président [Louis Giscard d'Estaing], monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement [Patrick Ollier], mes chers collègues, notre assemblée est réunie aujourd'hui pour examiner la proposition de loi que j'ai déposée le 18 octobre dernier et qui visait, dans sa rédaction originelle, à transposer la décision-cadre 2008/913/JAI du Conseil de l'Union européenne sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie afin de pénaliser la contestation de l'existence du génocide arménien. Mais, aujourd'hui, nous ne sommes pas réunis ici pour voter une loi mémorielle. Il s'agit d'examiner un texte de coordination législative.

Avant tout développement complémentaire, je voudrais remercier les nombreuses délégations qui sont présentes dans les tribunes et qui sont des témoins vivants. (...) Mais on peut le remercier ! Je voudrais aussi leur dédier nos travaux de ce jour.

Permettez-moi maintenant de vous exposer les raisons qui m'ont poussée à déposer cette proposition de loi. Le 29 mai 1998, l'Assemblée nationale adoptait le principe selon lequel la France « reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 ». Ce principe devint officiellement une loi de la République le 29 janvier 2001, avec la loi relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915. En reconnaissant l'existence du premier génocide du XXe siècle, la République française redonnait symboliquement au génocide arménien une place dans la mémoire collective de l'humanité.

Mais si la reconnaissance a pu être considérée comme un achèvement pour certains, à mon sens il fallait aller plus loin. Un travail législatif important restait donc à réaliser afin de tirer toutes les conséquences de cette reconnaissance, c'est-à-dire la pénalisation du négationnisme.

C'est dans ce contexte qu'une proposition de loi tendant à réprimer la contestation de l'existence du génocide arménien a été déposée à l'Assemblée nationale et adoptée le 12 octobre 2006, soutenue par le sénateur-maire de Marseille Jean-Claude Gaudin, qui s'est toujours énormément impliqué dans ce combat, ainsi que par de nombreux parlementaires, marseillais notamment, de droite comme de gauche.(...)

Malheureusement, ce texte n'a jamais été examiné par la Haute assemblée en raison de l'absence de majorité, de gauche comme de droite. C'est d'ailleurs ce que nous avons pu tristement constater le 4 mai dernier, lorsque le Sénat a rejeté une initiative parlementaire similaire par l'adoption, à l'unanimité des membres de la commission des lois, d'une exception d'irrecevabilité soutenue notamment par Robert Badinter.

À cet instant, j'ai pensé que nous avions perdu une bataille, mais pas la guerre, contre le négationnisme, et qu'il était de notre devoir de proposer une nouvelle solution législative. Constatant le rejet du Sénat, qui paraissait insurmontable, je me suis engagée à poursuivre le combat, en tant que vice-présidente du



groupe d'amitié France-Arménie, et avec le soutien sans faille d'éminentes personnalités, dont le président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, notre collègue Guy Teissier.

Lors d'une réunion à Marseille, j'ai annoncé que je déposerais un nouveau texte juridiquement plus solide. C'est ce que j'ai fait en m'appuyant sur les travaux d'un avocat marseillais, maître Philippe Krikorian, que je tiens à féliciter. Aujourd'hui, je me réjouis que le Gouvernement ait trouvé un espace pour cette initiative parlementaire dans l'ordre du jour de notre assemblée, de façon à ce que ce texte puisse être adopté avant la fin de la législature.

Il s'agissait d'ailleurs d'une promesse que le Président de la République avait faite lors de son dernier voyage en Arménie, auquel j'ai eu l'honneur de participer, avec le président du groupe d'amitié, ici présent aujourd'hui. Je constate une fois de plus que la promesse a été tenue, malgré les pressions et les menaces incompréhensibles de la part de certains pays, sur lesquelles je reviendrai.

Cette proposition a été cosignée par cinquante députés. Je tiens à remercier plus particulièrement devant vous Roland Blum, Guy Teissier et Patrick Devedjian, qui ont été les premiers à le faire. Ma proposition de loi visait à transposer une décision européenne dont l'objectif est de faire en sorte que les infractions racistes et xénophobes soient passibles dans tous les États membres d'un niveau minimum de sanctions pénales effectives, proportionnées et dissuasives – en l'occurrence, un an d'emprisonnement au minimum et trois ans au maximum.

La principale innovation du texte consistait à pénaliser la négation des crimes de génocide, et cela – permettez-moi d'y insister – dans un cadre bien précis, en l'espèce lorsque le comportement est exercé de manière à inciter à la violence ou à la haine à l'égard d'un groupe de personnes ou d'un membre d'un tel groupe. C'est sur ce dernier point que la loi française doit être mise en conformité avec le droit européen et c'est tout l'objet de la proposition de transposition partielle que je vous soumets aujourd'hui.

Au terme d'un travail très consensuel que nous avons mené à la commission des lois – et je voudrais à cet égard féliciter les collègues des différents bancs de l'Assemblée pour leur attitude républicaine –, ma proposition de loi a été amendée avec ingéniosité par le président Jean-Luc Warsmann, pour bien circonscrire le dispositif légal aux seuls crimes de génocide reconnus par la loi française et ainsi ne pas ouvrir la boîte de Pandore, c'est-à-dire l'élargir à l'ensemble des crimes contre l'humanité ou crimes de guerre dont la reconnaissance reste encore fragile ou discutable.

Intitulée désormais « proposition de loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi », elle est composée de deux articles.

Le premier consiste, par la création d'un article 24 ter dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, à pénaliser les personnes qui auront contesté ou minimisé de façon outrancière l'existence des crimes de génocide définis par l'article 211-1 du code pénal et reconnus comme tels par la loi française. Cet article permet donc de punir pénalement les personnes qui contestent en France le génocide reconnu par la loi du 29 janvier 2001. Les peines encourues sont décrites dans le présent texte.

Le second article ouvre le droit aux associations défendant les intérêts moraux et l'honneur des victimes de génocide, comme le Conseil de coordination des organisations arméniennes de France, d'agir en justice pour faire reconnaître les infractions prévues à l'article premier, à savoir la contestation ou la minimisation outrancière des crimes de génocide. Je vous proposerai d'ailleurs un amendement pour consolider ce texte.



Mes chers collègues, à l'heure où le Président de la République, interrogé sur la nécessité pour la France de faire adopter une loi spécifique réprimant la négation du génocide arménien, répondait que « si la Turquie ne reconnaît pas le génocide arménien il faudra aller plus loin », cette proposition de loi offre une solution législative nouvelle et difficilement contestable puisqu'elle est inspirée du droit européen.

Je tiens à préciser qu'il ne s'agit en rien d'une loi mémorielle comme certains souhaitent le croire ou le faire croire. Il s'agit simplement d'une loi prévoyant de pénaliser ceux qui contestent, sur notre territoire, l'existence des génocides que nous avons reconnus nous-mêmes par la loi. (...) Vous le voyez, il ne s'agit absolument pas d'une loi dirigée contre la Turquie ; c'est une mise en cohérence avec la loi de 2001. (...)

Puisque je vous parle de ce qui se passe aujourd'hui, permettez-moi d'exprimer ma consternation devant les pressions, voire les menaces qui ont été proférées par certaines autorités contre la France ces dernières semaines à la suite de l'inscription de cette proposition de loi à notre ordre du jour. (...)

Nous n'acceptons pas de légiférer sous la contrainte. Dans cette affaire, je considère que les autorités qui se livrent à ces menaces sont irresponsables. Elles ne respectent pas la souveraineté de la France et le fonctionnement de nos institutions. C'est une très grave ingérence dans les affaires intérieures de notre République que de brandir la menace d'une rupture des relations diplomatiques ou, pire, de représailles économiques.

La représentation nationale démocratiquement élue ne légifère pas sous la menace d'un État, quel qu'il soit, qui plus est sur des sujets relatifs à la défense des droits de l'homme sur notre territoire. Ces méthodes archaïques, que je qualifie volontiers de diplomatie de la menace, n'honorent pas ce grand pays ami qu'est la Turquie et me renforcent dans ma volonté de voter ce texte pour protéger des personnes qui sont aujourd'hui françaises. Je suis persuadée, mes chers collègues, que vous l'affirmerez haut et fort en votant majoritairement ce texte qui n'est dirigé contre aucun pays.

Le génocide arménien est reconnu en Russie, au Canada, en Argentine, en Italie, en Suède et en Allemagne. Sa négation est pénalisée en Suisse, en Slovaquie, et elle le sera prochainement dans d'autres États. (...) Pourtant, aucun de ces États n'est menacé dans ses relations diplomatiques ou commerciales avec la Turquie.

Je tiens à rappeler que, l'année suivant l'adoption de la loi relative à la reconnaissance du génocide arménien par le Parlement français, le volume des échanges commerciaux entre la France et la Turquie a connu une forte croissance. Les menaces proférées par les autorités étrangères envers la France ne furent pas appliquées. La situation actuelle étant sensiblement identique, il faut souhaiter qu'il en sera de même aujourd'hui, parce que ce pays est un partenaire de la France. J'appelle donc nos amis turcs à revenir à la raison et à faire preuve de tolérance vis-à-vis de ceux qui possèdent une lecture différente de l'histoire et souhaitent protéger sur leur territoire les ressortissants français et la mémoire des victimes. (...)

Je voudrais également rassurer les entrepreneurs français qui ont subi de très fortes pressions en leur rappelant que ce pays est membre de l'Organisation mondiale du commerce et qu'il est lié à l'Union européenne par un accord d'union douanière, ce qui implique un traitement non discriminatoire à l'égard des entreprises de l'Union.

Mais revenons à notre sujet. La France possède une longue histoire avec le peuple arménien. Nicolas Sarkozy disait récemment : « L'Arménie est une sœur pour la France. » Nos relations vont au-delà de l'amitié. Ces liens très forts qui nous unissent, conjugués à la présence d'un grand nombre de Français



d'origine arménienne dans l'hexagone, expliquent pourquoi nous sommes un moteur sur ces questions en Europe.

Les 600 000 Français d'origine arménienne, qui ont toujours témoigné un profond respect et une fidélité sans faille à la République, aspirent à vivre en toute quiétude et sérénité dans leur pays, la France.

Or les manifestations négationnistes sur la voie publique, les destructions de monuments commémoratifs et la diffusion de propos révisionnistes dans la presse et sur internet se multiplient en toute impunité sur le territoire français.

J'ai ici à votre disposition une liste non exhaustive de nombreux actes négationnistes et profanatoires commis ces dix dernières années en France, auxquels s'ajoutent en permanence, sur les réseaux Facebook et Twitter, sur YouTube et autres publications de presse en langue française, des contestations souvent insultantes à l'égard des victimes du génocide arménien.

Ces actes bafouent la mémoire des victimes du génocide arménien et ajoutent de la douleur à celle déjà existante pour ces Français. Pour eux, je réclame la protection de la République contre cette insupportable agression morale.

À partir du moment où la loi Gayssot pénalise la négation de la Shoah et que la France a reconnu un deuxième génocide, celui des Arméniens de 1915, il est parfaitement normal que la négation de ce dernier soit également sanctionnée. J'insiste sur le fait que nous ne sommes pas dans un débat mémoriel mais sur une loi de coordination.

Grâce à la reconnaissance du génocide arménien par la France, nous avons franchi une première étape dans la voie du deuil. Avec la pénalisation de sa négation, qui empêche que certains puissent nier en toute impunité sur le territoire français les horreurs de 1915, le deuil pourra s'accomplir pleinement. Pour la mémoire des 1,5 millions d'Arméniens qui ont été massacrés ou déportés en 1915 – soit les deux tiers de la population arménienne vivant dans l'Empire ottoman à l'époque –, mais également pour leurs familles, pour leurs descendants, j'espère que nous irons au bout et que nous montrerons que la France reste à jamais le pays des droits de l'homme. C'est bien dans ce sens que j'inscris ma démarche et que je vous demande, mes chers collègues, à droite comme à gauche, de voter ce texte.

Il n'est pire crime pour la démocratie que l'oubli, et j'espère que nous serons tous unis dans ce débat pour la dignité humaine et les droits de l'homme. (...)

M. Patrick Ollier, [ministre chargé des relations avec le Parlement.] Monsieur le président, monsieur le président de la commission des lois, madame la rapporteure, chère Valérie Boyer, mesdames et messieurs les députés, je vous demande de bien vouloir excuser l'absence de M. le garde des sceaux, qui est, normalement, responsable de ce texte ; il assiste actuellement avec M. le Président de la République à une réunion concernant la lutte contre la drogue et la toxicomanie. Car nous sommes aussi en train d'agir contre ce genre de délit.(...)

La question qui vous est soumise n'est pas nouvelle. Elle a été soulevée dans de très nombreuses propositions de loi déposées au cours des trois dernières législatures. Elle préoccupe de nombreux parlementaires, comme le démontre une nouvelle fois le texte déposé à l'initiative de Mme la rapporteure Valérie Boyer, qui vise à réprimer la contestation ou la minimisation outrancière des génocides reconnus comme tels par la loi.



Je dois dire que je suis surpris des réactions provoquées par ce débat, car il ne faut pas se tromper de débat. Nous ne sommes pas aujourd'hui dans la discussion d'une loi mémorielle. (...) Ces débats ont eu lieu il y a vingt-deux et douze ans déjà : en 1990 et en 2001. Je souhaite donc que l'on en revienne à l'objet de ce texte (...) qui n'est qu'un texte de coordination juridique tirant les conséquences d'un vide dans notre droit.

Il convient donc d'aborder ce débat avec sagesse et calme, en veillant aux mots que l'on emploie, afin de ne heurter personne et, tout simplement, d'essayer de faire une bonne loi et du bon droit.

Je prends la pleine mesure de ce sujet qui peut partager la représentation nationale. En effet, il ne s'agit pas d'un débat simple, car ce texte – qui, je l'ai dit, vise à harmoniser notre droit – peut, pour certains, renvoyer à un débat de conscience. Je le comprends et l'admets tout à fait.

Dans cet hémicycle, la conscience pousse un certain nombre d'entre vous à s'exprimer. C'est ce qui donne de l'intensité à vos échanges. Soucieux de permettre le débat sur cette initiative récurrente, le Gouvernement a donc accepté l'inscription, ce jour, de la proposition de loi.

Je remercie, à cet égard, pour la qualité de leurs travaux, les membres de la commission des lois et son président, M. Jean-Luc Warsmann, qui ont fait évoluer la proposition initiale en prenant en compte les observations des uns et des autres, notamment du Gouvernement.

La proposition de la commission se présente désormais comme un texte global, qui ne cherche à viser personne en particulier. C'est un texte de principe : il ne s'agit pas de légiférer sur des problèmes historiques, mais seulement d'harmoniser notre droit pour combler un vide dans l'application de notre législation pénale.

En effet, à ce jour, deux génocides ont été reconnus comme tels par la loi : la Shoah, par la loi Gayssot du 13 juillet 1990, et le génocide arménien par celle du 29 janvier 2001. Seule la négation de la Shoah est pénalement réprimée, et le dispositif pénal qui sanctionne la négation du génocide juif n'est pas applicable à d'autres génocides. Voilà pourquoi cette proposition vient aujourd'hui à l'ordre du jour.

Certes, si notre droit ne permet pas, en l'état, de poursuivre et de sanctionner le négationnisme quand il vise d'autres génocides, d'autres qualifications pénales sont susceptibles de fonder la poursuite de tels propos. Car le négationnisme relève le plus souvent d'une logique de provocation publique à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale, nationale ou religieuse, et de tels agissements sont systématiquement poursuivis par le ministère public. Le garde des sceaux a d'ailleurs adressé une circulaire aux parquets le 6 mai 2011, dans laquelle il rappelle la nécessité d'une réponse ferme et systématique aux infractions de cette nature.

Mais beaucoup plaident aujourd'hui pour que la négation de tous les génocides reconnus comme tels par la loi française soit également réprimée. C'est bien le seul objet de la proposition de loi qui vient en discussion aujourd'hui, dans sa rédaction issue des travaux de la commission des lois.

La question de l'opportunité des lois mémorielles est un réel et vaste sujet auquel aucun parlementaire, aucun juriste ni aucun historien ne peut répondre de manière définitive. Le Gouvernement respecte toutes les opinions, qu'elles soient favorables ou défavorables, quant à l'opportunité de ces lois. Néanmoins, dans le cas présent, il ne s'agit pas, je le répète, de reconnaître ou de nier tel génocide mais bien de prévoir, ou



non, une réponse pénale à la contestation ou à la minimisation d'un génocide déjà reconnu par la loi française. Ce texte ne vise donc personne en particulier ; il complète simplement notre législation pénale.

Mais, bien entendu, nul ne peut ignorer la réaction de nos amis turcs.

La Turquie est un grand pays, avec lequel nous souhaitons ardemment développer nos relations, qu'elles soient amicales, économiques ou culturelles. La Turquie joue un rôle stratégique dans sa région et au-delà. Nul ne le conteste. Le Gouvernement souhaite rappeler sa conviction que nos intérêts stratégiques communs, notre coopération pour la paix et la liberté en Syrie et en Afghanistan, notre appartenance commune à l'OTAN ou au G20, nos coopérations culturelles et économiques sont suffisamment forts pour surmonter les épreuves que peuvent traverser nos relations.

S'agissant du texte qui est proposé, je veux en revenir à son article premier. Cet article insère un nouvel article 24 ter dans la loi du 29 juillet 1881 concernant la presse, qui dispose que ceux qui auront contesté ou minimisé de façon outrancière l'existence d'un ou plusieurs crimes de génocide défini par l'article 211-1 du code pénal, et reconnus comme tels par la loi française, seront punis d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, cette infraction pouvant être commise dans des réunions publiques, par affichage, par la distribution de tracts, mais aussi sur Internet.

L'article 2 vise, quant à lui, à élargir la capacité d'agir en justice des associations qui se proposent de défendre l'honneur des victimes de crimes de génocide. L'amendement de coordination déposé par Mme la rapporteure vise à permettre à ces associations d'agir en justice en ce qui concerne l'infraction prévue par l'article 24 ter de la loi du 29 juillet 1881, créé par l'article premier de la proposition de loi.

Tel est le dispositif législatif qui vous est aujourd'hui proposé. Le Gouvernement relève que cette proposition s'inscrit dans un mouvement d'ensemble – que je souhaite rappeler – qui vise à pénaliser les propos racistes ou xénophobes. Je veux insister devant les parlementaires qui m'écoutent sur le fait que ce texte n'a rien d'une initiative isolée.

Ainsi l'Union européenne a-t-elle adopté en 2008 une décision-cadre sur la pénalisation de certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie. (...) Ainsi douze États de l'Union européenne ontils d'ores et déjà adopté un dispositif de pénalisation, dont six visent la négation des génocides sans les nommer, comme le texte que nous étudions aujourd'hui. (...) En France, ce sujet avait déjà fait l'objet de plusieurs propositions de loi par le passé. Il a donc déjà été débattu à l'Assemblée nationale et au Sénat.

L'innovation qu'introduit la proposition de loi en discussion, c'est qu'elle vise à combler une lacune de notre droit pénal en incriminant le négationnisme de tous les génocides reconnus comme tels par la loi française, sans en mentionner aucun expressément. (...)

Par rapport aux textes précédents, elle a donc l'avantage de protéger et de rendre justice à la mémoire des uns sans heurter la sensibilité des autres, en particulier de ceux qui estiment qu'il n'appartient pas au Parlement de légiférer sur l'histoire. Ceci est, bien sûr, un autre débat.

Mesdames, messieurs les députés, nous sommes conscients du progrès que cette proposition de loi de Mme Boyer représente et des réponses qu'elle apporte à une partie de notre communauté nationale. Nous sommes aussi informés de la sensibilité que ce texte revêt pour d'autres, même si je rappelle que la France est un pays souverain, avec des valeurs et des convictions, qui légifère en toute indépendance. (...) »



(L'ensemble de la proposition de loi est adopté.)

Pour accéder au compte-rendu intégral des discussions: Cliquez ici

Extraits du compte rendu de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi visant à réprimer la contestation des génocides – 7 décembre

« Mme Valérie Boyer [UMP], la rapporteure. Sans doute, mais rien n'empêche le législateur de s'inspirer d'autres propositions.

La décision-cadre permet de réprimer la contestation de l'existence des crimes de génocide, comme ceux perpétrés par le gouvernement « Jeune-Turc » dans l'Empire ottoman sur le peuple arménien au début du XXe siècle.

Aujourd'hui, je me réjouis que le Gouvernement ait trouvé un espace dans l'ordre du jour de notre assemblée pour examiner ce texte avant la fin de la législature. Il répond ainsi à une promesse faite par le Président de la République lors de son dernier voyage en Arménie, auquel j'ai eu la chance de participer. Je constate une fois de plus que la promesse faite a été tenue.

La décision-cadre du Conseil de l'Union européenne que cette proposition de loi propose de transposer a été élaborée avant l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, dans le cadre de ce qui était, avant sa communautarisation, le « troisième pilier ». Ce texte n'a donc pas été adopté selon la procédure de la « codécision », mais selon une procédure intergouvernementale, après une simple consultation du Parlement européen.

L'objectif de la décision-cadre est de faire en sorte que les infractions racistes et xénophobes soient passibles, dans tous les États membres, d'un niveau minimum de sanctions pénales effectives, proportionnées et dissuasives — entre un et trois ans d'emprisonnement.

Outre l'incitation publique à la violence ou à la haine contre un groupe de personnes et la diffusion ou la distribution publique d'écrits, d'images ou d'autres supports contenant des manifestations de racisme et de xénophobie, qui font déjà l'objet de dispositions en droit pénal français, la principale innovation consiste à pénaliser l'apologie ou la négation des crimes de génocide, lorsque le comportement est exercé de manière à inciter à la violence ou à la haine à l'égard d'un groupe de personnes ou d'un membre d'un tel groupe.

C'est sur ce dernier point que la loi française doit être mise en conformité avec le droit européen, et c'est tout l'objet de la proposition de transposition partielle – un premier pas – que je vous propose. La décision-cadre prévoyant un rapprochement, et non une harmonisation, des législations pénales des États membres, le législateur français peut aller plus loin que ce qu'elle oblige à faire. C'est pourquoi la proposition de loi prévoit que la loi française peut également définir les crimes dont la contestation serait punie.

Toutefois, il convient de ne pas ouvrir la boîte de Pandore et de ne rien faire qui pourrait handicaper notre diplomatie. Afin de bien circonscrire la transposition aux seuls crimes de génocides reconnus par la loi française, le président de notre Commission vous proposera un amendement tendant à réécrire l'article



1er afin de pénaliser les personnes qui auront contesté ou minimisé de façon outrancière l'existence des crimes de génocide définis par l'article 211-1 du code pénal et reconnus comme tels par la loi française. À ce titre, les peines encourues sont d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ou de l'une de ces deux peines seulement.

La proposition de loi permettrait donc de punir pénalement la contestation ou la minimisation outrancière de génocides reconnus par la France, comme le génocide arménien reconnu par la loi française du 29 janvier 2001.

Interrogé sur la nécessité pour la France de faire adopter une loi spécifique concernant la reconnaissance du génocide arménien, le Président de la République avait répondu : « Si la Turquie ne reconnaît pas le génocide arménien, il faudra aller plus loin. » À cet égard, la proposition de loi qui vous est soumise offre une nouvelle solution législative solide puisqu'elle est inspirée du droit européen, qui s'impose à la France comme le précise la circulaire du Premier ministre du 27 septembre 2004 relative à la procédure de transposition en droit interne des directives et décisions-cadres négociées dans le cadre des institutions européennes.

Les liens forts entre la France et le peuple arménien France sont le fruit d'une longue histoire. Nicolas Sarkozy le disait récemment, l'Arménie est une sœur pour la France. Leurs relations vont au-delà de l'amitié. Ces liens forts, conjugués à la présence d'un grand nombre de Français d'origine arménienne dans l'Hexagone, expliquent les raisons pour lesquelles notre pays joue un rôle « moteur » en Europe sur ces questions.

La reconnaissance du génocide par la France était une première étape destinée à ouvrir la voie du deuil et de la reconnaissance. La pénalisation de sa négation permettra d'empêcher que certains puissent nier en toute impunité sur le territoire français les horreurs de 1915. Au nom de la mémoire des 1 500 000 Arméniens qui ont été massacrés ou déportés – soit les deux tiers de la population arménienne vivant dans l'Empire ottoman à cette époque –, mais également pour leurs familles, j'espère que nous irons au bout et que nous montrerons que la France reste à jamais le pays des droits de l'homme. C'est d'ailleurs dans ce sens que j'inscris ma démarche.

M. Dominique Raimbourg [PS]. Le dossier est difficile, car il touche à un épisode extrêmement dramatique de l'histoire. Il exige donc de faire preuve de recul et d'une sensibilité particulière.

La reconnaissance du génocide, désormais acquise en France, ne peut que contribuer à la cicatrisation de la blessure subie par les Arméniens. Cela étant, la comparaison avec la loi Gayssot ne s'impose pas nécessairement. En effet, si l'on exclut les activités de quelques illuminés auxquelles il sera de toute façon impossible de mettre définitivement un terme, on n'observe pas, à l'égard du génocide arménien, un mouvement de contestation comparable au négationnisme à relents antisémites qui sévissait lors de l'adoption de la loi du 13 juillet 1990, et dont le retentissement était tel que l'Université avait dû prendre des mesures à l'encontre de certains de ses membres et de leur travail prétendument historique. Dans ces conditions, et en l'absence de comportements qui troublent gravement l'ordre public, la création d'un nouveau délit est-elle nécessaire ?

Même dans le cas où un tel mouvement de contestation apparaîtrait, et s'il en venait à exciter la haine à l'égard d'un groupe de personnes, la loi française réprime déjà de tels comportements. Le droit en vigueur satisfait d'ores et déjà le contenu de la directive.



À l'issue des travaux d'une mission d'information présidée par le président Accoyer lui-même, l'Assemblée avait décidé de se montrer très prudente s'agissant de ce que l'on appelait à l'époque les « lois mémorielles » : les intrusions du pouvoir législatif dans le travail historique devaient cesser. Aucune raison particulière n'incite à revenir sur cette position.

Ce qui est important, c'est que les auteurs du génocide en reconnaissent eux-mêmes l'existence, parce qu'il fait partie de leur histoire. Nous-mêmes, de temps en temps, devrions nous pencher sur notre propre histoire et en examiner avec plus de lucidité les épisodes les plus douloureux ; cela nous donnerait une plus grande légitimité au moment de donner des leçons au monde entier.

Or des négociations diplomatiques sont en cours avec la Turquie, notamment à propos de son adhésion à l'Union européenne ou sur la définition d'un statut particulier. L'adoption de cette proposition de loi ne risquerait-elle pas de nuire à l'objectif essentiel, celui de faire entrer ce génocide dans l'histoire universelle ?

Pour toutes ces raisons, nous sommes plutôt réservés à l'égard de ce texte, même si cette position est susceptible d'évoluer au cours du débat.

M. René Dosière [PS]. Madame la rapporteure, dans quelle mesure cette proposition de loi vous paraît-elle en conformité avec les recommandations de la mission d'information sur les questions mémorielles ? S'il y a contradiction, en effet, on peut se demander à quoi auront servi ses travaux, pourtant conduits par le président de l'Assemblée nationale lui-même.

De leur côté, les historiens ont invité en plusieurs occasions le Parlement à éviter de légiférer sur l'histoire, et à s'occuper plutôt de ce qui le regarde. Je crains qu'en rallumant cette querelle l'image de notre institution ne sorte pas grandie.

Vous avez souligné que cette proposition de loi répondait à une promesse du Président de la République, candidat à sa réélection. En outre, à travers certains de vos propos, j'ai cru comprendre qu'il existait dans notre pays un électorat arménien suffisamment important pour justifier, à un moment où l'ordre du jour de notre assemblée est particulièrement chargé, la discussion de cette proposition de loi. Le sujet avait-il un caractère d'urgence autre que la proximité de l'élection présidentielle ? Mais peut-être ai-je mal interprété vos propos, auquel cas vous ne pourrez que démentir toute préoccupation d'ordre électoraliste – dont on ne pourrait de toute façon soupçonner le Président de la République...

M. Patrick Devedjian [UMP]. M. Raimbourg a raison : les Arméniens qui vivent en France et qui sont parfaitement intégrés à la société française, ne supportent aucune discrimination comparable à celle qui a pu résulter de l'antisémitisme. C'est du moins le cas aujourd'hui, alors qu'il en allait autrement dans ma jeunesse. Je m'en souviens. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas, de toute façon, ce qui fonde la légitimité de cette proposition.

Notre collègue oublie que les citoyens français d'origine arménienne continuent à subir la propagande négationniste développée par un État étranger sur le territoire national, et qui les vise spécifiquement. Comme eux, je réclame la protection de la République contre cette insupportable agression morale. On trouve, sur internet, des sites alimentés par le gouvernement turc. Certaines sociétés de communication, en France, bénéficient de contrats très rémunérateurs pour développer la propagande négationniste. Il serait donc un peu angélique de nier toute discrimination : une catégorie de citoyens français souffre bien d'une forme de continuité dans la persécution.



S'agissant des historiens, j'ai beaucoup de respect pour eux, mais alors qu'ils ont eu quatre-vingts ans pour écrire des livres sur le génocide arménien, je regrette qu'ils ne se soient pas plus penchés sur la question, à l'exception de quelques-uns comme Yves Ternon. Certes, Raphael Lemkin, l'inventeur du mot « génocide », s'est beaucoup intéressé au génocide arménien, mais il n'est pas français.

Je suis toutefois sensible au discours des historiens, et je ne serais pas opposé à ce qu'un amendement exclue de toute possibilité de poursuite les travaux à caractère historique ou scientifique. Un historien peut écrire ce qu'il pense pourvu qu'il le fasse avec modération. Mais il peut lui arriver de se laisser emporter par la passion : ainsi, en tant qu'avocat, j'ai fait condamner au civil Bernard Lewis – un grand historien et islamologue, pourtant –, pour avoir déclaré que le génocide arménien était la version arménienne de l'histoire.

Quant à la Turquie, elle persiste dans la dénégation depuis près d'une centaine d'années : selon le code pénal turc, l'affirmation de l'existence du génocide arménien est un crime. Dans ces conditions, il est difficile de faire confiance à son gouvernement ou de s'en remettre à l'action diplomatique. Pourtant, les seules condamnations prononcées contre les auteurs du génocide – Mehmet Talaat et quelques autres – l'ont été par une juridiction turque, la cour martiale de Constantinople, en 1919. Le gouvernement de l'époque, celui de Ferit Pacha, avait donc reconnu le génocide arménien en faisant condamner ses auteurs à mort. C'est tout à son honneur, et le négationnisme du gouvernement actuel a d'autant moins de sens.

Enfin, le Président de la République s'est rendu en Arménie, où il a visité le monument commémoratif et le musée du génocide arménien, et je pense qu'il en a été édifié, notamment au regard du négationnisme qui persiste. De son côté, François Hollande a demandé au président du Sénat de mettre rapidement à l'ordre du jour l'examen de la proposition de loi complétant la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915, une loi qui avait d'ailleurs été adoptée, de façon consensuelle, sous un gouvernement de gauche. Cette préoccupation, monsieur Dosière, est donc très largement partagée et, en dépit de la proximité des élections, il ne me paraît pas une bonne chose d'en avoir une vision partisane.

M. François Pupponi [PS]. Nous avons tous un devoir de responsabilité vis-à-vis de la communauté arménienne. Aussi bien à droite qu'à gauche, nous avons pris des engagements pour que la négation du génocide arménien soit pénalement réprimée en France, mais le processus n'a pu aller à son terme en raison du vote du Sénat.

Je partage l'opinion selon laquelle un travail doit également être entrepris sur d'autres événements ayant affecté notre pays. Cela étant, à partir du moment où la loi Gayssot pénalise la négation de la Shoah et où la France a reconnu un deuxième génocide, celui des Arméniens, il serait normal que ces deux génocides soient nommément reconnus comme ne pouvant être niés. Je regrette, à cet égard, qu'un amendement du président Warsmann tende à supprimer dans le titre de la proposition de loi les mots : « génocide arménien ».

Je le répète, nous avons pris un engagement moral devant la communauté arménienne. Le Président de la République s'est rendu récemment en Arménie, il a visité le musée du génocide et le mémorial, il y a planté un arbre à la mémoire des victimes comme le veut la tradition. La veille du vote au Sénat, il a rencontré les responsables de la communauté arménienne et leur a assuré qu'il insisterait auprès des sénateurs de la majorité pour qu'ils adoptent le texte. Par ailleurs, tous les élus font des promesses à la



communauté arménienne. Il serait bon que nous les tenions et que le texte fasse effectivement référence au génocide arménien.

M. Jean-Christophe Lagarde [NC]. Le groupe Nouveau Centre apporte son total soutien à cette proposition de loi, tout comme il l'avait fait en 2006 contre l'avis du Gouvernement. Nous ne comprenons pas les hésitations et les retards. Le vote de la représentation nationale ne saurait être guidé par des préoccupations diplomatiques !

Je souscris à la quasi-totalité des propos de M. Devedjian. Je pense moi aussi qu'il est nécessaire d'excepter les travaux scientifiques de recherche historique : les interdire serait prêter le flanc à ce que nous cherchons à éviter en permettant aux négationnistes d'insinuer qu'il y a quelque chose à cacher. On a trop longtemps ignoré le génocide arménien. Sa révélation et sa connaissance sont nécessaires pour éviter que ne se répète un tel drame.

Surtout, au nom de quoi déciderions-nous que la négation d'un génocide, celui perpétré par les nazis durant la Seconde Guerre mondiale, est condamnable et que la négation d'un autre génocide ne l'est pas ?

Il ne serait pas acceptable que la représentation nationale tire argument du fait que l'Allemagne d'aujourd'hui ne nie pas le génocide alors que la Turquie d'aujourd'hui prétend qu'il n'y en a pas eu!

Étant l'élu d'un département où de nombreuses communautés se côtoient et où les personnes d'origine ou de nationalité turque sont nombreuses, je constate que plusieurs groupes manipulés par un État étranger, la Turquie, reçoivent en permanence des informations qui nient ouvertement le génocide de 1915. Bien entendu, je ne tiens pas les dirigeants politiques et les citoyens turcs d'aujourd'hui pour responsables de ce qui s'est passé au début du XXe siècle – pas plus que nous ne tenons nos amis Allemands d'aujourd'hui pour responsables de ce qui s'est passé durant la Seconde Guerre mondiale –, mais force est de constater que l'État turc, son gouvernement et différentes organisations continuent à manipuler les ressortissants turcs et les ressortissants français d'origine turque. C'est moralement inacceptable et potentiellement dangereux : comment faire vivre ensemble des personnes qui nieraient le passé ?

Enfin, il semblerait que les gouvernements successifs et certains parlementaires aient eu peur de la réaction turque. Franchement, si la République française doit se faire dicter, pour des raisons diplomatiques, ses positions, ses convictions et son droit pénal par un État étranger, à quoi sert la représentation nationale ?

Nous remercions Mme Boyer d'avoir présenté ce texte que nous voterons avec détermination. Nous espérons que, cette fois-ci, le gouvernement ne s'y opposera pas, afin que ne se renouvelle pas la pantalonnade de 2006, lorsque la séance publique de l'Assemblée avait été précipitamment levée pour éviter que les députés présents n'approuvent la proposition de loi.

On a parlé d'« électoralisme ». Sachez que, dans une circonscription comme la mienne, les électeurs qui désapprouvent la position que je défends sont plus nombreux que ceux qui l'approuvent. Peu m'importe : pour ma part, je refuse l'idée d'un vote communautaire qui reviendrait à considérer que les citoyens ne sont pas libres de leurs choix et conscients des enjeux collectifs, mais attachés à des origines ou à des convictions religieuses comme par un fil à la patte.

Qui plus est, il y a des échéances électorales tous les ans dans notre pays, et ce n'est pas une raison pour s'arrêter de légiférer.



Nous ne souhaitons pas que cette législature s'achève sans avoir permis la condamnation pénale de la négation du génocide arménien !

M. Noël Mamère [Député n'appartenant à aucun groupe]. Cette proposition de loi relance le débat sur les lois mémorielles et sur le rôle du législateur vis-à-vis de l'histoire. Cela dit, nous avons voté ce texte en 2006 et nous devons aller jusqu'au bout.

Je ne partage pas l'argument de M. Devedjian. Ce n'est pas parce que la Turquie nourrit des thèses négationnistes que nous devons adopter une loi condamnant le négationnisme.

C'est une question de principe qui n'a rien à voir avec la pression de l'État turc et je crois notre démocratie assez forte pour combattre ce type de propagande.

Ce texte est pétri de bonnes intentions et se justifie par notre vote de 2006. Pour autant, nos indignations ne doivent pas être sélectives. S'il nous appartient en effet de reconnaître le génocide arménien et de condamner ceux qui le nient, que faisons-nous pour le Rwanda ? Ce qui s'y est passé est exactement du même ordre : on a liquidé plus de 800 000 personnes pour leur origine, pour ce qu'elles sont, parce qu'elles étaient tutsies.

M. Patrick Devedjian [UMP]. C'est tout à fait vrai!

M. Noël Mamère [Député n'appartenant à aucun groupe]. On pourrait aussi évoquer, dans une autre période, le massacre de Hutus au Burundi.

Si nous ne voulons pas nous indigner de façon sélective, présentons donc une proposition de loi sur la reconnaissance du génocide au Rwanda! La tâche sera sans doute plus compliquée que pour le présent texte : il s'agit d'un événement récent, des acteurs de la vie politique française actuelle y ont été mêlés, des journalistes ont écrit des ouvrages remettant en cause le génocide, et ils pourraient être poursuivis si nous votions un tel texte.

Il y aurait de l'hypocrisie à ne pas reconnaître que le présent texte dégage un certain fumet électoral. Mais, somme toute, les élections servent aussi à faire entrer certains sujets dans le débat. Demain, au Sénat, le Gouvernement s'opposera en grandes pompes à la proposition de loi visant à accorder le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales aux étrangers non-ressortissants de l'Union européenne résidant en France, alors même que le Premier ministre, le garde des Sceaux et le ministre de l'Intérieur s'étaient dits, il y a quelques mois ou quelques années, favorables à cette mesure. Il me semble, à cet égard, que permettre aux non-ressortissants de se prononcer dans le secret de l'isoloir, à l'écart de tout regard et de toute pression, est le parfait contraire du vote communautaire.

Je suis favorable à la proposition de loi que nous examinons, mais j'estime que nous devons avoir une vision globale. Les membres de la majorité comme ceux de l'opposition devraient avoir le courage de présenter – entre autres – un texte condamnant toute remise en cause du génocide rwandais.

M. Dominique Raimbourg [PS]. La question, monsieur Lagarde, n'est pas d'avoir peur ou non de la Turquie, mais de savoir si ce texte peut permettre un progrès en ce qui concerne le point central, à savoir la reconnaissance du génocide par la Turquie. À cet égard, ne conviendrait-il pas de recueillir l'avis de la commission des Affaires étrangères sur l'éventuelle progression de cette reconnaissance ?



Par ailleurs, comme le dit M. Devedjian, l'intensité du négationnisme – mis à part les manipulations provenant de la Turquie – n'est pas comparable à ce qui a pu exister concernant la Shoah.

Enfin, je rejoins en partie l'avis de Noël Mamère : notre démarche ne serait-elle pas plus crédible si notre pays s'engageait simultanément dans la reconnaissance de certains actes militaires auxquels il s'est livré et des guerres coloniales qu'il a menées ?

Mon groupe réserve donc son vote et s'efforcera de faire évoluer la situation avant la discussion en séance publique qui interviendra, si j'ai bien compris, en janvier.

M. le président Jean-Luc Warsmann [UMP]. Il est très possible qu'elle ait lieu en décembre. C'est bien pourquoi j'ai inscrit ce texte à l'ordre du jour de notre réunion de ce matin.

Mme Maryse Joissains-Masini [UMP]. Je remercie Mme Boyer d'avoir présenté cette proposition de loi. Le texte ne fait que reprendre des promesses faites aussi bien par la droite que par la gauche. Il a le mérite d'exister et nous avons le devoir de l'examiner. La communauté arménienne serait profondément meurtrie si nous le rejetions. J'entends tous les arguments développés, y compris les critiques, mais je crois que nous sommes moralement tenus de l'adopter.

Cela dit, je rejoindrai M. Mamère, non pas sur le droit de vote des étrangers, auquel je suis résolument opposée, mais sur la question du Rwanda, que nous devrions examiner.

M. Claude Goasguen [UMP]. Nous voterons bien entendu ce texte, mais je souhaite revenir sur la question de la liberté d'expression dans les études historiques.

Le génocide arménien n'a pas les caractéristiques des autres génocides. Il a été commis par un État qui revendique implicitement cet acte et il fait encore aujourd'hui l'objet d'une négation, ce qui n'est pas le cas du génocide juif. C'est un élément que devront prendre en compte les tribunaux : comme l'a souligné Patrick Devedjian, l'analyse du génocide arménien est soumise à l'influence d'une puissance étrangère qui n'hésite pas à développer son propre argumentaire au mépris de la réalité historique. Il faut donc faire la part entre la propagande turque, qui cherche à faire passer le négationnisme jusque dans les œuvres des historiens, et le travail historique proprement dit, où il peut exister des opinions divergentes, non pas sur l'existence du génocide, mais sur la manière de le considérer. L'instruction de ces questions devra établir si l'approche des auteurs traitant du sujet a subi des influences étrangères, notamment turques, par l'intermédiaire de sites internet, par divers moyens de propagande ou par des « contacts ».

Notre objectif est double : assurer la reconnaissance du génocide arménien, mais aussi dénoncer la politique du gouvernement turc qui se refuse à admettre l'existence de ce génocide. Il y a là une différence importante avec l'approche qui prévaut dans la loi Gayssot.

M. Noël Mamère. [Député n'appartenant à aucun groupe]. Je ne doute pas que Mme Joissains-Masini, qui craint qu'un rejet du texte ne choque la communauté arménienne, votera notre proposition de loi visant à la reconnaissance de la responsabilité de la République française dans le massacre du 17 octobre 1961. Si nous n'adoptions pas ce texte, la communauté algérienne en serait également choquée.

On peut décliner la question à l'envi. Il faudrait par exemple, monsieur Goasguen, examiner tout ce qui est nié au sujet de la situation des Kurdes en Syrie, en Iran, en Irak et en Turquie. Dans ce dernier pays, les Arméniens ne sont pas les seuls à subir la vindicte du pouvoir : beaucoup de dirigeants kurdes sont en



prison, de même que certains responsables de journaux – Vers l'an 2000, par exemple – ayant défendu la cause kurde.

Bref, il faut trouver le juste milieu entre ce qui relève du travail des historiens et ce qui relève du législateur.(...) »

Pour consulter le compte rendu intégral : Cliquez ici

Extraits du compte rendu de la Commission des affaires européennes concernant la réunion conjointe avec la Commission des affaires européennes de la Chambre des députés de la République tchèque (Turquie / Union européenne) – 30 novembre

« Présidence de M. Pierre Lequiller, Président de la commission des affaires européennes de l'Assemblée nationale, et de M. Jan Bauer, Président de la commission des affaires européennes de la Chambre des députés de la République tchèque

(...)

M. Jan Bauer. La République tchèque, historiquement très proche des pays situés à l'Est de l'Union européenne et qui veut le rester, s'est efforcée de mettre en œuvre le partenariat oriental. Il est très important pour l'Union européenne de coopérer avec ces pays et de leur donner ainsi une perspective commune. A peine installée à la présidence de l'Union, la République tchèque a été confrontée à la « crise du gaz » entre l'Ukraine et la Russie et elle s'est efforcée de contribuer à sa résolution. La République tchèque est très proche de l'Ukraine et indépendamment de l'emprisonnement de Mme Timochenko, maintient la même ligne diplomatique.

Je pense que Štefan Füle, le commissaire européen chargé de l'élargissement et de la politique européenne de voisinage, remplit bien son office. J'observe que certains Etats membres sont las des élargissements successifs ; déjà, l'élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie était un peu excessif. Les pays des Balkans, tel le Monténégro, candidat officiel à l'adhésion, ou la Serbie, candidat potentiel, veulent s'entendre dire qu'il existe une perspective pour eux au sein de l'Union européenne. Je pense que nos avis à ce sujet sont les mêmes.

Après avoir accueilli récemment le président du Parlement turc, je rencontrerai vendredi le ministre des affaires européennes de la Turquie. Je constate que les Turcs sont très actifs en ce moment en République tchèque; ils sont intéressés par notre opinion sur l'évolution de la situation politique et frustrés par le refus opposé par certains Etats membres à leur adhésion à l'Union européenne. Je sais que le sujet est compliqué, mais pour la République tchèque, si la Turquie remplit tous les critères permettant l'adhésion, elle devrait, à terme, l'intégrer. Quel est votre avis à ce sujet ?

Le Président Pierre Lequiller [UMP]. Nos avis diffèrent au sein même des partis politiques. Ainsi, M. Didier Quentin, membre, comme moi, du groupe UMP, vous exposera son opinion, sans doute plus proche de la vôtre que ne l'est la mienne. Après l'adhésion des pays des Balkans, l'Union européenne, qui a déjà du mal à fonctionner à 27, comptera à terme 32 ou 33 membres ; un moment vient où il faut s'arrêter. Faire entrer la Turquie, qui serait alors le pays le plus peuplé de l'Union, ne serait pas raisonnable. Comme le



président de la République, je suis favorable à un partenariat privilégié et à l'Union pour la Méditerranée mais je me refuse à l'hypocrisie consistant à faire accroire à la Turquie qu'un jour elle pourra être membre de l'Union. A moins que l'idée d'une Europe à deux vitesses, poursuivant des objectifs différents, se concrétise effectivement.

M. Didier Quentin [UMP]. Je ne suis pas davantage partisan d'un élargissement sans fin de l'Union européenne, sauf à vouloir recréer les Nations Unies, mais je juge désinvolte sinon brutale l'attitude adoptée à l'égard de la Turquie, un grand pays, membre du Conseil de l'Europe depuis 1949, où le droit de vote a été accordé aux femmes dix ans avant qu'il ne soit aux femmes en France... et qui joue dans le championnat d'Europe de football. On a parlé de « coopération privilégiée » : certes, il faut explorer cette voie et être très soucieux des critères fixés pour l'adhésion. On va, inévitablement, si ce n'est vers une Europe à géométrie variable, du moins vers des cercles de coopération concentriques plus ou moins renforcés et dans ce cadre, la Turquie peut être un pont entre l'Occident et d'autres cultures et civilisations avec lesquelles nous avons eu des relations historiques. Si je puis me permettre, ne lui claquons pas la Sublime Porte au nez...

M. Pierre Forgues [PS]. Je suis très favorable à l'entrée de la Turquie au sein de l'Union européenne, dès lors qu'elle remplira les critères fixés pour l'adhésion. Le fait que l'Union ait 28, 29 ou 32 membres ne changera pas grand chose. Si l'Union européenne ne fonctionne pas bien, c'est que les règles dont elle s'est dotée sont inadaptées. On le voit avec la Banque centrale, institutionnellement incapable de répondre aux exigences de l'heure : il faudra changer l'approche du financement des dettes nationales sans changer les traités, sinon on court à la catastrophe. Le fait que le fonctionnement de l'Union européenne ne soit pas satisfaisant n'est pas une raison pour exclure la Turquie, ce que l'on fait pourtant, et de manière incorrecte. J'ose imaginer que s'il ne s'agissait pas d'un pays peuplé de 70 millions d'habitants musulmans, on n'aurait pas fait de difficultés pour l'accepter. Outre cela, l'adhésion de la Turquie est nécessaire pour les raisons historiques dites par M. Didier Quentin : en ces temps de mondialisation, la Turquie peut, en effet, être un pont entre l'Occident et l'Orient. Comment considérer que la Turquie fait partie de l'Europe pour les compétitions sportives mais pas pour le reste ? Si le fonctionnement de l'Union européenne laisse à désirer, c'est que l'on a intégré les pays issus de l'ancienne Union soviétique sans avoir au préalable modifié les règles. Je suis favorable à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne à condition qu'elle remplisse les critères et je considère que l'on n'a pas le droit de lui fermer la porte comme la France l'a fait.

M. Christophe Caresche [PS]. Je ne pense pas que les difficultés de l'Union européenne soient liées à l'élargissement ; elles ne sont pas dues aux pays périphériques mais partent de son cœur, les premiers pays qui se sont rassemblés. Il faudra poursuivre le processus d'adhésion de la Turquie. Comme l'a souligné M. Didier Quentin, ce serait commettre une erreur politique de leur fermer la porte. L'Union européenne doit veiller à être un facteur de stabilité internationale ; l'adhésion de la Turquie participe de cette stabilité. (...) »



Extraits du compte rendu de la Commission des affaires étrangères, concernant la réunion sur les monarchies du Golfe et les printemps arabes (rôle régional de la Turquie) – 16 novembre

« Réunion sur les monarchies du Golfe et les printemps arabes, en présence de Mme Fatiha Dazi-Heni, Politologue Monde arabe, et M. Nabil Mouline, enseignant-chercheur à l'Institut d'études politiques de Paris. (...)

Mme Marie-Louise Fort [UMP]. Qu'en est-il du positionnement des monarchies vis-à-vis de la Turquie qui se sent pousser des ailes du fait des printemps arabes et cherche à s'imposer dans les conflits moyen-orientaux?

M. Jean-Michel Ferrand [UMP]. Y a-t-il des oppositions structurées et des figures charismatiques qui émergent pour exercer un leadership ? La Turquie jouant un rôle de plus en plus important au Moyen-Orient, assiste-t-on au retour de la diplomatie ottomane ?

Mme Fatiha Dazi-Héni. [Politologue Monde arabe] La Turquie mène une politique très pro-active au Moyen-Orient, qui est perçue par les Etats du Conseil de coopération du Golfe comme une réaction aux atermoiements des membres de l'Union européenne quant à son éventuelle adhésion. Mais cet activisme a atteint ses limites: la Turquie est apparue embarrassée d'être montrée comme un modèle pour les Frères musulmans et a mené une politique fluctuante à l'égard de la Syrie. Il faut aussi se souvenir que, à l'exception du Maroc et d'une partie de l'Arabie saoudite, tous les pays du sud du bassin méditerranéen ont fait partie de l'Empire ottoman. Les Turcs restent perçus comme les anciens colonisateurs ; partenaires du Conseil de coopération depuis le début des années 2000, ils sont parfaitement acceptés comme partenaires commerciaux et admirés pour leurs succès économiques, mais l'idée qu'ils exercent une influence politique donne lieu à débats. S'il n'y a pas réellement de tensions avec l'Arabie saoudite, celle-ci est vigilante, notamment sur le rôle que la Turquie pourrait vouloir jouer en Syrie. Néanmoins, la Turquie est pour l'heure en tant que puissance musulmane à dominante sunnite perçue par les pays du CCG comme un acteur régional influent pouvant contrebalancer l'Iran. »

Pour consulter le compte-rendu intégral de la réunion : Cliquez ici



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Déclaration du porte-parole concernant les déclarations publiques turques-23 décembre

« Nous avons entendu aujourd'hui encore un certain nombre de déclarations publiques turques concernant la France. Nous déplorons le recours à des formules excessives et à des attaques personnelles qui ne sont pas à la hauteur des enjeux ni de l'intérêt mutuel de nos relations.

La France rappelle qu'elle assume avec lucidité et transparence son devoir de mémoire face aux tragédies qui ont marqué son histoire.

Comme l'a souligné M. Alain Juppé, la mesure et la retenue doivent plus que jamais s'imposer dans les circonstances que nous connaissons. »

Déclaration du porte-parole concernant les accusations du Premier ministre turc et les sanctions annoncées par la Turquie – 23 décembre

- « Q Avez-vous une réaction aux accusations du Premier ministre turc?
- R Alain Juppé vient de s'exprimer appelant Ankara au sang-froid et à la retenue.

Sur les dernières déclarations, en particulier celles de M. Erdogan, Premier ministre de Turquie, dont nous avons suivi les propos ce matin, je voudrais dire très brièvement que nous abordons cette période compliquée avec nos amis turcs dans le souci de préserver notre coopération dont j'ai eu l'occasion de dire ici à de nombreuses reprises combien elle était importante et combien elle était d'un intérêt mutuel pour les uns et pour les autres. Ce que nous souhaitons, je le dis avec mes mots, je pense ne pas trahir l'esprit de mon ministre - il a parlé de sang-froid et de retenue -, moi je dis que nous souhaitons mesure et retenue. Je ne ferai pas en ce qui me concerne davantage de commentaire.

- Q Est-ce que la Turquie s'est contentée du rappel de l'ambassadeur ou y a-t-il rupture des relations ?
- R À ma connaissance, l'ambassadeur de Turquie est parti. Il a été rappelé.

(...)

- Q La France est-elle inquiète pour les sanctions imposées par la Turquie depuis hier ?
- R Je crois qu'il ne faut pas se le cacher, on a une période un peu compliquée, je dirais une période de turbulences à traverser aujourd'hui dans notre relation avec la Turquie. Les Turcs ont annoncé un certain nombre de mesures hier. Devant cette situation, nous sommes concentrés sur deux points. Le premier est d'abord dans l'expression publique. C'est important. C'est, comme vient de le rappeler Alain Juppé, comme je l'ai dit moi-même, ce à quoi nous devons faire très attention, c'est précisément de garder son sang-froid, de rester calme, de rester mesuré dans l'expression publique. En tout cas, c'est notre préoccupation.



La deuxième préoccupation que nous avons en tête, c'est précisément d'essayer de trouver des solutions. Ces solutions passent par le dialogue avec nos partenaires turcs.

Pourquoi essayer de trouver des solutions ? C'est le troisième point du raisonnement. Tout simplement parce que nous souhaitons que le socle, le stock, de relations franco-turques que nous avons construits ensemble avec les Turcs depuis des années, que ce soit dans le domaine économique, commercial, dans le secteur des investissements, en matière de coopération universitaire - je vous rappelle au passage qu'il y a plus de 2.000 étudiants turcs qui sont ici en France, dans le domaine de la coopération scientifique, dans tous les domaines, soit préservé de ces turbulences parce qu'il y va d'un intérêt partagé bien compris.

Nous sommes attachés également à la poursuite de ce travail en commun que nous menons avec les Turcs sur un grand nombre de sujets internationaux. On parlait de la Syrie tout à l'heure. Nous parlons et nous travaillons sur la Syrie avec les Turcs. La coopération méditerranée, c'est un sujet important également sur lequel nous nous retrouvons sur des projets, sur des rencontres, sur des discussions avec les Turcs. En ce moment, après les réunions successives à Istanbul d'abord, à Bonn ensuite, il y a une mobilisation de la communauté internationale pour préparer l'avenir de l'Afghanistan après les échéances de 2014, dans ce cadre-là également, avec les Turcs, nous travaillons beaucoup.

Et puis, il y a de très nombreuses enceintes internationales également où nous nous retrouvons et où nous travaillons avec les Turcs : l'Otan, l'OSCE, le G20, autant d'enceintes sur lesquelles nous travaillons et nous avons l'intention de continuer à travailler avec nos partenaires turcs. Voilà comment se présentent notre état d'esprit et notre posture sur ce dossier.

- Q Je souhaiterais développer un point. Le Premier ministre turc a parlé de génocide algérien ce matin. Quelle est votre réaction ?
- R Je fais écho à l'appel au sang-froid de M. Alain Juppé et je recommande l'attachement de tous à la mesure. C'est ce que nous faisons dans cette maison, jour après jour, avec détermination.
- Q Vous pourriez comprendre que demain une loi pourrait être votée en Turquie comme cela a été fait en France.
- R Nous verrons ce qui se passera à la Grande Assemblée Nationale de Turquie. En tout cas, si on parle du parlement turc, je rappelle qu'Alain Juppé a reçu ici il y a quelques jours à peine une délégation de parlementaires turcs auxquels il a rappelé précisément ce que je disais à l'instant c'est-à-dire l'attachement à la préservation, vis-à-vis de ces turbulences que nous souhaitons temporaires, de la relation francoturque et puis surtout de notre ambition de la développer, de l'approfondir. Je crois que, dans les circonstances présentes, c'est une responsabilité partagée et cela doit s'appliquer aux uns et aux autres. Dans l'expression publique, il faut être mesuré.
- Q Y avait il des visites programmées ?
- R Non, pas à ma connaissance. La prochaine échéance que nous avons avec nos partenaires turcs, c'est à la fin du mois de janvier, la réunion du comité mixte économique. »



Déclaration du ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et européennes, Alain Juppé sur la réaction turque face à l'adoption de la proposition de loi de l'Assemblée nationale – 22 décembre

« Les autorités turques viennent d'annoncer le rappel pour consultations de leur Ambassadeur en France, la suspension des visites bilatérales, l'annulation des exercices militaires conjoints et le rejet de tout projet d'escale en Turquie de la Marine nationale en réaction à l'adoption par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi.

La France regrette ces décisions.

La Turquie est pour la France un allié et un partenaire stratégique, avec lequel le développement de nos relations a enregistré des progrès remarquables dans tous les domaines depuis des années.

Ces relations, nous n'avons eu de cesse d'y travailler ensemble que ce soit au plan bilatéral, dans le cadre de l'OTAN ou du G20, ou encore sur notre coopération pour faire cesser la violence en Syrie, pour assurer la paix et la stabilité en Afghanistan ou pour développer la coopération en Méditerranée.

Il est important, dans le contexte actuel, que nous maintenions ouvertes les voies du dialogue et de la coopération . »

Communiqué à la suite de la rencontre du Ministre d'Etat avec une délégation parlementaire turque – 20 décembre

« M. Alain Juppé, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et européennes, a reçu ce jour au Quai d'Orsay une mission parlementaire turque conduite par le président de la Commission des Affaires étrangères, M. Volkan Bozkir.

Les parlementaires ont souhaité faire part de leur émotion et de leur inquiétude quant aux conséquences éventuelles de la proposition de loi d'initiative parlementaire pénalisant la négation des génocides reconnus par la loi française.

M. Alain Juppé a rappelé à ses interlocuteurs que la Turquie est pour la France un pays ami et allié, avec lequel il s'emploie depuis toujours à entretenir le dialogue.

Il a rappelé le sens de l'appel lancé par le président de la République lors de sa visite en Arménie : une invitation à un geste de mémoire de la Turquie sur son histoire, comme la France l'a fait sur son propre passé.

Le ministre d'Etat a exprimé la conviction que nos intérêts stratégiques communs, notre coopération pour la paix et la liberté en Syrie, en Afghanistan, notre appartenance commune à l'OTAN ou au G20, nos coopérations culturelles et économiques, sont suffisamment forts pour surmonter les épreuves que peuvent traverser nos relations. »

Déclaration du porte-parole concernant la visite de la délégation parlementaire turque en France – 20 décembre

« Q - Quel sera le message adressé par M. Juppé à la délégation parlementaire turque ? S'agit-il de limiter la casse ? Est-ce que vous craignez l'expulsion de votre ambassadeur à Ankara ?



R - Le premier message de M. Juppé sera l'écoute de ce que cette délégation de parlementaires turcs a à lui dire.

Je souhaite rappeler l'importance que nous attachons au développement de notre relation avec la Turquie dans tous les domaines, à commencer par le dialogue très étroit et de qualité que nous avons avec ce pays sur un certain nombre de dossiers d'actualité internationale. Je pense en particulier à la Syrie, à l'Iran, à l'Union pour la Méditerranée mais aussi à l'importance de nos échanges avec ce pays dans tous les domaines et qui est de l'intérêt bien compris des deux partenaires.

M. Juppé précisera également les choses sur ce qui semble provoquer quelques interrogations chez nos partenaires turcs, c'est-à-dire cette proposition de loi qui est une initiative parlementaire et donc bien expliquer comment les choses fonctionnent au plan institutionnel dans notre pays s'agissant d'un tel texte.

Je crois que dans les circonstances présentes et compte tenu de ce que nous entendons, à droite et à gauche en provenance de Turquie, il est important pour tous de prendre en considération les vertus du dialogue. C'est précisément ce à quoi notamment le ministre d'État va s'attacher cet après-midi en recevant ces parlementaires turcs.

Q - Craignez-vous des représailles commerciales ?

R - Je crois qu'il faut bien garder à l'esprit le respect des règles internationales dans ce domaine du commerce et des relations économiques : je rappelle que la Turquie est membre de l'OMC, d'une part, et que d'autre part, elle est liée à l'Union européenne par un accord d'union douanière. Ces deux engagements juridiques notamment impliquent un traitement non discriminatoire à l'égard des entreprises de l'Union européenne. »

Déclarations du porte-parole concernant la proposition de loi visant à réprimer la contestation des génocides – 16 décembre

« Q - Une nouvelle mise en garde a été faite par M. Erdogan pour que la France ne vote pas cette loi sur la négation du génocide arménien. Cela vous inquiète-t-il ? Comment va-t-on résoudre le problème ?

R - Par rapport à ce que j'ai déjà dit hier sur le sujet, je n'ai pas d'autre commentaire à apporter. La Turquie est un partenaire et un allié très important de la France. Nous attachons la plus haute importance à nos échanges avec Ankara, notamment sur les sujets internationaux et régionaux. Nous sommes également attachés au développement de nos relations dans tous les domaines.

Les échanges que nous avons très régulièrement nous ont, en effet, toujours permis de progresser dans la compréhension mutuelle de nos intérêts respectifs. La proposition de loi, initiative parlementaire visant à réprimer la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi a été adoptée, le 7 décembre, en Commission des lois de l'Assemblée nationale. »



Communiqué concernant les sanctions prises par la Turquie à l'égard de la Syrie saluées par la France – 1er décembre

« La France salue les nouvelles sanctions annoncées le 30 novembre par la Turquie, pour répondre aux violations des droits de l'Homme perpétrées par le régime syrien. Nous saluons la détermination des autorités turques.

Ces efforts convergent avec ceux de la Ligue arabe, qui a confirmé le 27 novembre la mise en place de sanctions contre le régime de Bachar al-Assad, et ceux de l'Union européenne, qui renforcera aujourd'hui son dispositif de sanctions affectant notamment les secteurs financiers, bancaires et de l'énergie, ainsi que des individus et des entités liés à la répression.

Ces mesures confirment l'isolement croissant du régime syrien et le consensus au sein de la communauté internationale pour que cesse la répression en Syrie. Cette mobilisation s'est manifestée le 22 novembre par l'adoption à une très large majorité par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution pour condamner la situation des droits de l'Homme en Syrie.

La France travaille en concertation étroite avec tous ses partenaires en vue du renforcement de l'efficacité des sanctions imposées à l'encontre du régime syrien. »

Conférence de presse conjointe du Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et européennes, Alain Juppé, et du Ministre turc des Affaires étrangères, Ahmet Davutoglu à Ankara, propos de M. Juppé – 18 novembre

« C'est avec un très grand plaisir que je suis aujourd'hui à Ankara, et que j'étais hier soir et cet après-midi à Istanbul. La Turquie est un pays que j'aime depuis longtemps. Nous avons d'excellentes relations personnelles et je suis toujours très heureux de parler avec vous. Enfin, en tant que ministre des Affaires étrangères mais aussi homme politique français, j'attache la plus grande importance à la qualité des relations entre la France et la Turquie.

La Turquie est un grand pays, un pays dont la puissance économique s'affirme jour après jour. C'est aussi un pays qui joue un rôle tout à fait stratégique, non seulement dans la région mais également sur la scène mondiale.

De ce point de vue, je voudrais rappeler que, lors de la réunion du G20 à Cannes à laquelle la Turquie participait, il a été décidé que la Présidence du G20 serait assumée en 2015 par la Turquie. Le président Sarkozy y a particulièrement œuvré et cela permettra à la Turquie d'affirmer son leadership sur le plan international.

Nous avons constaté, dans nos discussions, beaucoup de points d'accords et un certain nombre de points de divergence. J'ai abordé toutes ces questions depuis mon arrivée. Hier soir, à Istanbul, dans un excellent entretien que j'ai eu avec le Premier ministre Erdogan, nous avons commencé à travailler. Ce matin, j'étais devant le Bureau de la Commission des Affaires étrangères de la grande Assemblée nationale. Et, dans quelques instants, j'aurai le privilège d'être reçu par le président de la République.



Tous ces entretiens ont été extrêmement chaleureux et francs, comme on a l'habitude de dire dans le langage diplomatique.

Qu'est-ce qui va bien entre nous ?

D'abord, sur le plan bilatéral, beaucoup de choses. Nos relations économiques sont bonnes. Nous allons très vraisemblablement atteindre l'objectif de 15 milliards d'euros d'échanges commerciaux que nous nous étions fixés. Nous n'en sommes pas loin pour cette année : on nous donne le chiffre de 13 milliards. Beaucoup d'entreprises françaises investissent en Turquie et nous souhaitons que des entreprises turques puissent investir en France. Il y a également des domaines dans lesquels notre coopération peut se développer, je pense notamment au nucléaire civil.

Nos liens culturels sont très étroits pour des raisons que vous connaissez : historiques mais aussi actuelles. La Saison de la Turquie en France a été un grand succès. Nous souhaitons développer l'activité de nos centres culturels et j'ai proposé à M. Ahmet Davutoglu un projet d'accord sur le statut de nos centres culturels qui permettrait de régler un certain nombre de difficultés liées au passé.

Vous savez que, depuis quelques années, je préside aussi le comité de parrainage de Galatasaray. C'est une réalisation exemplaire puisque l'Université Galatasaray, qui est une université turque dans laquelle on enseigne en français, est l'une des meilleures universités du pays. Cet après-midi, à Istanbul, j'installerai un club d'entreprises puisqu'un groupe d'entreprises françaises ont accepté de se mobiliser pour soutenir l'effort de développement de Galatasaray.

Un autre sujet où notre coopération bilatérale est excellente et que je voudrais rapidement évoquer, c'est la lutte contre le terrorisme. La France est directement concernée par la menace terroriste. Je voudrais rappeler que c'est le pays européen qui a eu le plus, hélas, de prises d'otages au cours de la dernière période. Certains viennent d'être libérés au Yémen, d'autres sont encore prisonniers d'Al Qaïda au Maghreb islamique dans le Sahel, ou des Shebab en Somalie.

Nous sommes donc pleinement solidaires de l'action de la Turquie dans la lutte contre le terrorisme et nous soutenons ces efforts. Le déplacement, il y a quelques jours, de Claude Guéant, notre ministre de l'Intérieur, a été très positif : un accord de coopération sur la sécurité intérieure a été conclu et nous faisons tout notre possible pour lutter contre le terrorisme du PKK.

Je rappelais que plus d'une centaine de terroristes ou présumés tels ont été arrêtés en France depuis 2010. Notre détermination est donc tout à fait entière.

Voilà ce qui va bien sur le plan bilatéral. Alors, il y a des choses qui vont moins bien ; il faut les aborder de front. Sur la question de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne ; je ne reviendrai pas sur la position de la France que vous connaissez et qui consiste à dire que les conditions ne semblent pas réunies aujourd'hui.

L'Union européenne est à un moment tout à fait stratégique de son histoire. Nous sommes confrontés à des difficultés qui ne sont pas simplement financières mais qui sont également des difficultés d'organisation.

Et je pense qu'il est temps pour l'Europe de réfléchir aux réformes qui sont nécessaires en son sein pour refonder d'une certaine manière la construction européenne. Il faut donc que nous fassions ce travail ensemble entre les Vingt-sept avant de progresser dans l'élargissement de l'Union européenne.



Cela dit, des étapes peuvent être franchies. Je pense que sur la question de l'accord de réadmission, de facilitation, puis de libéralisation des visas, il y a des possibilités de progrès. Nous avons fait des propositions. Je connais la position actuelle de la Turquie mais, parlons-en, je crois qu'il est possible d'aller de l'avant.

Sur les chapitres de négociation, je voudrais aussi rappeler que c'est sous la présidence française que l'on a ouvert deux nouveaux chapitres et cela ne s'est pas reproduit depuis. Nous ne sommes pas opposés et nous sommes même favorables à ce que l'on ouvre trois nouveaux chapitres. Et ceux qui sont bloqués par ailleurs ne le sont pas toujours du fait de la France ; la question de Chypre, de ce point de vue-là, pour nous, est extrêmement sensible et il faut trouver une solution dans le cadre du schéma qui a été proposé par les Nations unies.

Concernant les événements de 1915 - ce que le Parlement français a reconnu comme le génocide contre les Arméniens -, c'est une question extrêmement difficile, j'en ai bien conscience. Nous n'avons pas de leçon à donner, mais nous pensons que toute grande nation s'honore en faisant un travail de mémoire sur son passé ; la France a essayé de le faire sur certaines périodes très douloureuses de son histoire. Nous savons que cette période est très douloureuse pour la Turquie, pour les Turcs, mais aussi pour les Arméniens.

J'ai donc pris bonne note de la disponibilité de la Turquie à participer à ce travail de mémoire dans une commission qui serait bien sûr élargie aux Arméniens. Je soumettrai cette proposition au président de la République française. Si Paris pouvait accueillir une telle réunion pour commencer au moins ce dialogue, je pense que ce serait une avancée extrêmement importante.

Enfin, je reviens à ce qui va bien entre nous en évoquant certaines questions internationales. J'ai pu constater que, sur bien des sujets, nous étions tout à fait en phase.

Je pense à l'Afghanistan ; la conférence qui s'est tenue à Istanbul la semaine dernière - à laquelle, malheureusement, je n'ai pas pu participer mais où la France était représentée par M. de Raincourt - a été très positive. Nous travaillons, main dans la main, avec la Turquie pour préparer l'après-2014 en Afghanistan et nous avons manifesté notre volonté de coopérer avec ce pays.

Nous avons aussi constaté des positions tout à fait convergentes désormais - après une période d'ajustement au début - sur la Libye, ainsi qu'une totale conformité de vues sur la Syrie. Nous pensons, France et Turquie, que la situation n'est plus tenable et que malgré tous les appels qui ont été lancés aux autorités syriennes pour que le régime se réforme — et je salue la médiation de la Turquie à plusieurs reprises -, elles n'ont rien voulu savoir. Ce matin encore, des villages du nord de la Syrie ont été bombardés par l'armée syrienne. Nous appelons bien sûr l'opposition à rester sur la ligne qui est la sienne depuis le début, c'est-à-dire le refus de la violence. Mais je pense que le moment est venu d'unir nos efforts pour accentuer les sanctions. Nous soutenons ensemble une résolution à l'Assemblée générale des Nations unies. La France est tout à fait désireuse de travailler en étroite liaison avec la Ligue arabe, avec la Turquie, avec tous les pays de la région et à travailler aussi avec l'opposition syrienne qui fait preuve de beaucoup de courage.



Ce qui m'a beaucoup frappé aussi, c'est notre convergence de vues sur l'ensemble des Printemps arabes. Je crois qu'il est très important de bien souligner que la France et la Turquie ont la même approche de ce phénomène historique; l'aspiration des peuples à la liberté, à la démocratie, au respect de l'État de droit, des droits de l'Homme et des droits de la Femme, est une aspiration irrépressible, que personne n'arrêtera. Notre diplomatie est fortement engagée dans le soutien à ces mouvements. J'ai insisté sur le fait que la Turquie, de ce point de vue-là, dans notre réflexion sur Islam et démocratie, peut être une référence et un exemple auguel nous sommes très attentifs.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. En tout cas, on m'avait dit que ce serait difficile de venir en Turquie, eh bien je trouve que c'est très agréable, très constructif et très positif. (...)

Q - Je voudrais poser une question s'agissant de la Syrie : le régime syrien et la perte de vies humaines, les assauts contre la population... La communauté internationale déploie toute une série d'actions. Quelles sont les propositions de la France ? Est-ce que vous vous attendez à ce que la Turquie intervienne auprès de la Syrie ?

R - Depuis le début de cette crise nous avons condamné la répression extrêmement brutale exercée par le régime à l'encontre de sa population civile. Nous avons appelé le président Bachar el Assad à faire des réformes et à changer sa politique. La Turquie s'y est également essayée. Il y a eu différentes médiations, mais le régime n'a rien voulu savoir et poursuit sa répression. Ceci est inacceptable, et nous avons déjà agi dans le cadre de l'Union européenne puisque nous avons adopté neuf vagues de sanctions contre un certain nombre de personnalités ou contre les intérêts économiques de la Syrie. Nous sommes prêts à durcir ces sanctions. Nous avons d'ailleurs adopté des mesures lundi dernier à Bruxelles, en essayant de faire en sorte qu'elles pénalisent le moins possible les populations elles-mêmes.

Deuxième action : nous avons accueilli avec beaucoup d'intérêt les initiatives de la Ligue arabe qui a essayé, elle aussi, de mettre en place une médiation. Les dernières propositions qui ont été faites à Rabat, notamment la proposition d'envoyer des observateurs de la Ligue arabe pour s'assurer que les troupes rentrent dans les casernes et que les manifestations puissent se dérouler librement, est une bonne proposition. Elle est valable pendant trois jours, si j'ai bien compris.

On va voir ce qui se passe mais je doute fort que, malgré tout, le régime accepte. Il faut donc continuer à exercer la pression ; je vous ai parlé de la résolution qui est en cours de discussion à l'Assemblée générale. Je pense qu'il serait bon aussi que le Conseil de sécurité se prononce ; il n'est pas normal que sur une crise de cette ampleur – 3.500 morts déjà, 20.000 prisonniers dans les prisons syriennes, traités souvent de manière extrêmement brutale et durement torturés, le Conseil de sécurité ne se prononce pas. Et j'espère que ceux qui bloquent aujourd'hui l'adoption de toute résolution du Conseil de sécurité vont enfin prendre conscience de la réalité.

Enfin, dernier point, nous appelons l'opposition syrienne à éviter le recours à la violence ; la guerre civile est évidemment une catastrophe. Nous sommes prêts à les aider, je l'ai dit. Nous ne sommes pas non plus favorables à une intervention unilatérale. S'il devait y avoir une intervention, elle ne pourrait que se situer dans le cadre d'une résolution des Nations unies ; cela a toujours été la position de la France, cela a été la nôtre en Libye et ce serait évidemment la nôtre en Syrie. »



Conférence de presse du Ministre d'Etat, Alain Juppé concernant les sanctions vis-à-vis de Damas et la lutte contre le terrorisme, Istanbul—18 novembre

- « Q Alors qu'est-ce qui peut empêcher aujourd'hui une guerre civile dont les signes sont déjà bien présents en Syrie ? (...)
- R Nous continuons donc à travailler avec la Ligue arabe, la Turquie et l'ensemble de nos partenaires. Je me réjouis de voir que nous sommes exactement sur la même ligne. Nous continuons à accentuer les sanctions. L'Union européenne a adopté lundi dernier une nouvelle vague de sanctions. Nous allons, je l'espère, faire voter à l'Assemblée générale des Nations unies une résolution qui condamne le comportement du régime syrien. Nous travaillons aussi avec l'opposition : j'ai pris des contacts à Paris et je suis prêt à les revoir. Je sais que la Turquie accueille une partie des responsables du Conseil national syrien ici à Istanbul. Voilà la stratégie que nous développons.
- Q Concernant les sanctions contre la Syrie est-ce que vous pourriez nous dire concrètement quel genre de sanctions est discuté actuellement ? De quoi vous avez parlé avec les Turcs ?
- R Nous avons ciblé... Je parle des sanctions européennes puisque c'est de celles-là pour l'instant qu'il s'agit. On n'est pas encore au niveau des sanctions internationales, pour des raisons que j'ai rappelées tout à l'heure. Nous avons allongé la liste des personnalités syriennes qui sont frappées par le gel de leurs avoirs ou d'interdiction de déplacement par refus de visa. Nous avons aussi demandé à la Banque européenne d'investissement de suspendre toutes ses interventions en Syrie. Nous avons également prévu un embargo sur les importations pétrolières. Tous les moyens possibles sont donc utilisés.
- Q Vous avez dû soutenir les sanctions auxquelles réfléchit la Turquie, par exemple les sanctions énergétiques ?
- R Bien entendu. L'énergie est vraiment indispensable pour le fonctionnement de l'économie. Notre préoccupation est toujours la même quand on met en place des sanctions, c'est d'essayer de frapper le moins possible les populations, afin de ne pas trop détériorer leur vie quotidienne. Il s'agit d'un équilibre très difficile à trouver. (...)
- Q En ce moment en Turquie, il y a une vague de répression extrêmement inquiétante contre le mouvement politique kurde au nom de la lutte anti-terroriste. Est-ce que la France soutient cette politique de la Turquie ?
- R Nous soutenons la lutte contre les mouvements terroristes. Cela ne veut dire pas que nous ne sommes pas préoccupés par la liberté d'expression des mouvements politiques qui respectent la légalité. C'est ça la ligne de partage. Quand M. Guéant est venu ici, il a proposé un accord de coopération intérieure à la Turquie parce que la France est elle aussi touchée par les phénomènes terroristes. Nous sommes, depuis quelques années, le pays d'Europe qui a eu le plus de citoyens pris en otage. Donc, là-dessus, nous nous retrouvons . »

Pour consulter la déclaration intégrale : Cliquez ici



Communiqué sur le tremblement de terre en Turquie et l'envoi d'une assistance humanitaire française – 16 novembre

« Le ministère des Affaires étrangères et européennes vient d'envoyer un nouvel avion d'assistance humanitaire vers la Turquie, dans un esprit de solidarité en réponse à la demande d'aide exprimée par les autorités turques. Cet avion, qui convoie un lot important de grandes tentes destinées aux personnes sans abris, a décollé le 15 novembre de Paris à destination d'Erzurum, centre logistique des secours turcs.

Il s'agit du deuxième envoi d'aide humanitaire française dans cette région, après un premier vol arrivé le 27 octobre. Au total, ce seront plus de plus de 4000 personnes touchées par ces catastrophes qui auront pu bénéficier de cette aide.

Il intervient après la nouvelle réplique survenue mercredi 9 novembre à Edremit à une quinzaine de kilomètres de Van (est de la Turquie) et qui a fait 40 morts. Le tremblement de terre du 23 octobre avait coûté la vie à 604 personnes. D'autres secousses ont encore été enregistrées ces derniers jours. »



AMBASSADE DE FRANCE EN TURQUIE

Déplacement du Ministre d'état, Ministre des Affaires étrangères et européennes, Alain Juppé en Turquie les 17 et 18 novembre

« Le ministre d'Etat, M. Alain Juppé s'est rendu en Turquie, à Istanbul et à Ankara, les 17 et 18 novembre.

A cette occasion, il a été reçu par M. Abdullah Gül, président de la République turque, et par M. Recep Tayyip Erdoğan, Premier ministre. Il a rencontré son homologue M. Ahmet Davutoğlu, Ministre des Affaires étrangères. A la suite de leur entretien, les deux ministres ont fait une conférence de presse conjointe. Il a visité M. Volkan Bozkır, President de la Commission des Affaires étrangères de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et s'est entretenu avec les membres de la commission. Le ministre d'Etat a également visité Anıtkabir et signé le Livre d'Or.

Enfin, il a rencontré à Istanbul avec Sa Sainteté Bartholomée 1er, Patriarche oecuménique. Cette visite a permis d'aborder les enjeux de la relation bilatérale et de faire un point notamment sur les relations politiques, la volonté commune de lutter contre le terrorisme et le développement de la coopération culturelle entre les deux pays. Elle a également permis d'évoquer la relation UE-Turquie. Par ailleurs, alors que les événements se sont précipités ces derniers mois dans le monde arabe et au Moyen orient, cette visite a été l'occasion de faire un tour d'horizon des questions régionales et internationales.

S'agissant de la grave situation en Syrie, le ministre d'Etat a salué auprès de ses interlocuteurs la décision forte de sanctionner le régime de Damas que viennent de prendre les autorités turques. Le ministre d'Etat a rappelé la volonté de la France de continuer à travailler étroitement avec la Turquie pour accroître la pression sur le régime de Bachar El-Assad.

En tant que président du haut comité de parrainage de l'université Galatasaray, le ministre d'Etat a inauguré au Palais de France à Istanbul le « club d'entreprises Galatasaray », qui oeuvre à associer plus étroitement le monde économique au développement de l'université franco-turque. »



DECLARATIONS DES PERSONNALITES POLITIQUES FRANÇAISES ET TURQUES

Réactions des personnalités politiques françaises et turques concernant le vote de la proposition de loi réprimant la contestation des génocides adoptée par l'Assemblée nationale le 22 décembre 2011

Dominique de Villepin, Ancien Premier ministre, Président du mouvement République solidaire, entretien « Grand rendez-vous , Europe 1 » – 25 décembre

« Au-delà de la question turque aujourd'hui, il faut poser la question des lois mémorielles dans notre pays. C'est une erreur ! On ne légifère pas sur la mémoire. Et chaque fois qu'on veut le faire, on fige les choses, on complique les relations avec certains Etats et on empêche même des évolutions naturelles de se faire [...]

Est-ce que c'est à la France de donner des leçons sur ce terrain ? Je ne le crois pas. Il suffit de s'appliquer à nous-mêmes ce que nous faisons sur d'autres terrains. Est-ce que nous serions heureux que le parlement algérien légifère sur la mémoire ? [...]

Soyons extraordinairement prudents ! Qu'on ait pu à travers la loi Gayssot (en 1990, ndlr) agir sur le terrain de l'antisémitisme et du racisme à un moment où il y avait le risque de montée de l'antisémitisme et du racisme, c'est une chose, vouloir l'appliquer à d'autres domaines de l'Histoire, je crois que c'est extraordinairement dangereux. [...]

On ouvre des querelles qui nous font régresser et pas progresser. [...]

La Turquie a un chemin à faire, une réflexion à mener, un travail en conscience à mener. Que par le travail de nos propres historiens nous puissions contribuer à faire évoluer les choses, très bien! Que nous agissions sur le terrain politique avec des arrière-pensées qui en cette période électorale sont évidentes, je crois que c'est très malsain et c'est une erreur, je souhaite qu'on revienne sur des tels agissements »

Nicolas Sarkozy, Président de la République française, « Le Monde » (représailles turques) – 23 décembre

« La France définit souverainement sa politique, la France ne demande pas l'autorisation, la France a des convictions, des droits de l'homme, le respect de la mémoire. En toutes circonstances, il faut garder son sang froid et son calme. [...] Il y a 10 ans la France a voté une loi reconnaissant le génocide arménien. [...] La France a des principes, [...] elle porte un message : chaque pays doit faire l'effort de revisiter son passé. La France ne donne de leçons à personne mais la France n'entend pas en recevoir [...] Je respecte les convictions de nos amis turcs, c'est un grand pays, une grande civilisation, il faut respecter les nôtres. »

Pour regarder la vidéo : <u>Cliquez ici</u>



Alain Juppé, Ministre des Affaires étrangères et européenne, « Le Nouvel Observateur » - 23 décembre

« Je pense que cette initiative n'était pas opportune, mais le Parlement a voté [...] Essayons maintenant de reprendre des relations apaisées. Ce sera difficile, j'en ai conscience, mais le temps fera son œuvre[...] Il y a beaucoup de raisons de maintenir entre la France et la Turquie des relations de confiance et même d'amitié, j'ose le mot, parce que nous avons beaucoup de choses à faire ensemble, pas simplement sur le plan économique, mais aussi sur le plan politique et stratégique [...] donc j'appelle à nouveau au sang-froid et à la retenue. J'avais appelé les autorités turques à ne pas sur-réagir au vote du Parlement. Je constate qu'il y a eu des déclarations sans doute excessives ».

Jean Leonetti, Ministre chargé des Affaires européennes, entretien « Radio Classique » - 21 décembre

- « Q Est-ce que vous trouvez que l'affaire turque, ou plutôt l'affaire qui concerne les Arméniens et les Turcs doive vraiment faire l'objet d'une loi ou d'un projet de loi à l'Assemblée nationale ? Est-ce qu'on n'a pas autre chose à faire que de s'occuper aujourd'hui du génocide arménien ?
- R Écoutez, j'étais aux côtés de Bernard Accoyer quand on a évoqué la première loi, celle qui reconnaît le génocide arménien, et on s'est posé cette question.
- Q Avec des répercussions qui peuvent vous concerner, même si la Turquie est à l'extérieur, parce qu'ils menacent de représailles à tous niveaux (économique, culture).
- R Guillaume Durand, sur le fond, est-ce que c'est au législateur ou à l'historien de dire l'histoire ? Et d'un autre côté, est-ce que les grands peuples ne s'honorent pas lorsqu'ils regardent leur passé avec lucidité ? Vous croyez que c'était facile pour Schmidt d'arriver au ghetto de Varsovie et de reconnaître la responsabilité de l'Allemagne ? Vous croyez que c'était facile pour Jacques Chirac d'aller au Vel d'Hiv et de reconnaître la responsabilité de l'État français ?
- Q Et donc, cela concerne Erdogan, mais en quoi cela nous concerne, nous, la pénalisation de cette affaire-là ?
- R Moi, je crois que la France, il faut le rappeler, c'est aussi le pays des droits de l'Homme et c'est aussi le pays qui essaie de porter...
- Q ... donc, on va s'étriper entre nous sur un sujet qui nous concerne simplement via la communauté arménienne ? Alors, c'est pourquoi ? C'est pour les faire voter ?
- R Si c'était électoraliste, je pense que l'opposition ne la voterait pas. Or, vous avez constaté que les socialistes vont voter cette proposition de loi. Je rappelle aussi que c'est une proposition de loi, cela émane d'un député, cela n'émane pas du gouvernement. Je rappelle que cela ne vise pas directement la Turquie puisque c'est l'ensemble des génocides qui est concerné. En même temps cela pose un problème qu'il me paraît essentiel d'évoquer aujourd'hui, à savoir que l'ensemble des peuples doivent être lucides et courageux et regarder leur histoire. Le génocide arménien, je vous le rappelle, a eu lieu il y a presque cent ans. Donc, les responsables sont morts. Il s'agit là simplement d'une reconnaissance d'un fait historique. (...) »



Recep Tayyip Erdogan, Premier ministre turc, Le Monde (23 décembre), RFI (22 décembre), Le Figaro (21 décembre), Le Monde (16 décembre)

« On estime que 15 % de la population algérienne a été massacrée par les Français à partir de 1945. Il s'agit d'un génocide [...] Si le président français M. Sarkozy ne sait pas qu'il y a eu un génocide, il peut demander à son père Pal Sarkozy (...) qui a été légionnaire en Algérie dans les années 1940. [...] Je suis sûr qu'il a beaucoup de choses à dire à son fils sur les massacres commis par les Français en Algérie ».

« Cela va ouvrir des plaies irréparables et très graves dans les relations bilatérales [...] Nous révisons nos relations avec la France [...] Les exercices militaires conjoints avec la France et toutes les activités militaires avec ce pays ont été annulés.[...] La Turquie rejette dorénavant toute demande française pour ses bâtiments de guerre de visiter les ports turcs ». (Le Monde, 23 décembre)

« Ce sont la France, le peuple français et l'ensemble des valeurs sur lesquelles est fondée la société française qui souffriront des conséquences de ce vote ». (RFI, 22 décembre)

« Si l'Assemblée nationale française s'intéresse à l'histoire, qu'elle se penche donc sur les événements qui ont eu lieu en Afrique, au Rwanda et en Algérie ». (Le Figaro, 21 décembre)

«Je souhaite exprimer clairement que si ces démarches arrivent à terme, les conséquences sur les relations politiques, économiques, culturelles et dans tous les domaines avec la France seront graves [...] Je souhaite sincèrement que vous tiendrez votre promesse de faire échouer des initiatives de ce genre et empêcherez ainsi des démarches qui auront des conséquences irréparables sur les relations bilatérales [...] Ce projet de loi vise directement la République de Turquie, la nation turque et la communauté turque de France, et nous le considérons comme hostile ». (Le Monde 16 décembre)

Ahmet Davutoglu, Ministre des Affaires étrangères turc, Tribune « Le Monde » - 22 décembre

« Les députés français vont examiner ce texte. Qu'en pensez-vous ?

Nous voyons cette nouvelle initiative comme une attaque contre l'histoire de la Turquie mais surtout contre les valeurs françaises, que nous partageons tous. Je suis vraiment surpris de voir le pays des Lumières interdire une discussion intellectuelle et punir une opinion. Nous sommes prêts à discuter de tout dans une atmosphère de liberté intellectuelle. Quand il y a eu des insultes contre le prophète Mahomet, des Européens ont dit que c'était une question de liberté de pensée. Et là, on punit une opinion... Cette loi est une insulte à l'histoire intellectuelle et aux valeurs de la France.

La Turquie prendra-t-elle des sanctions si la loi est votée ?

Imaginez que le premier ministre turc aille à Paris et que la question lui soit posée : « Que pensez-vous du génocide arménien ? » Qu'est ce que ces députés imaginent que nous allons faire ? Si nous disons que nous ne le reconnaissons pas, nous risquons d'être traînés devant un tribunal. Evidemment, un officiel turc ne peut et ne pourra jamais dire autre chose. C'est une attaque contre notre dignité nationale. Nous ne devons pas laisser les calculs politiques à courte vue tuer nos valeurs. Si cette loi était si importante, pourquoi ne pas l'avoir votée plus tôt ? Un tel populisme est dangereux.

Le débat sur cette loi était prévisible...



Je suis réellement surpris car le président Sarkozy avait promis au premier ministre Erdogan, par l'intermédiaire de son conseiller [diplomatique] Jean-David Lévitte, qu'il s'engagerait à abandonner cette initiative et qu'il s'y opposait.

Depuis que la France a reconnu le génocide en 2001, la Turquie a changé, certains tabous historiques ont été levés. Pourtant, on a l'impression d'un retour en arrière...

Non, le pays a changé. Il y a eu une conférence sur la question en 2006. Et depuis, en Turquie, des gens affirment qu'il y a eu un génocide. Nous ne les en avons pas empêchés. La Turquie a proposé à l'Arménie d'ouvrir ses archives et de fonder une commission mixte d'historiens... Puis les deux pays ont signé des protocoles diplomatiques.

Nous sommes toujours prêts à discuter. Mais maintenant, le processus de rapprochement va être affecté. Personne ne peut discuter d'un sujet comme celui-ci sous la menace. Cette initiative tue le dialogue.

Le premier ministre a reconnu les massacres du Dersim de 1937. Pourquoi est-il plus difficile de parler de 1915 ?

Nous en parlons. Nous sommes prêts à partager la peine de nos voisins arméniens. Mais on ne peut faire une lecture unilatérale de l'histoire.

Que peut faire la Turquie pour changer le cours des événements en Syrie ?

Nous avons fait tout notre possible : essayer de convaincre Bachar Al-Assad d'arrêter de tuer des civils et de faire des réformes. Nous avons accepté des milliers de réfugiés et mis en oeuvre des sanctions bilatérales. Maintenant, il est temps que la communauté internationale en fasse plus. L'avenir de la Syrie est dans les mains du peuple syrien qui maintient des revendications légitimes. Le processus actuel doit être guidé par les demandes des Syriens. Nous ne voulons pas d'intervention étrangère; pour éviter cette option, le pouvoir doit écouter son peuple et cesser la violence. Il serait préférable pour eux d'accepter la proposition de la Ligue arabe.

Un an après le début du « printemps arabe », quel rôle la Turquie compte-elle jouer dans la reconstruction ?

Notre but principal est de créer une ceinture de stabilité, de sécurité et de prospérité autour de la Turquie. Il est plus aisé et plus réaliste d'atteindre cet objectif avec des gouvernements qui respectent la volonté des peuples, l'Etat de droit, la transparence, la bonne gouvernance et les droits de l'homme. Le besoin de réforme est évident et le processus actuel est irréversible. Les événements dans la région montrent la volonté forte et le pouvoir des peuples. La Turquie se tient à leur côté.

La Turquie peut-elle être un modèle ?

Des analystes soulignent que la Turquie peut être une source d'inspiration. Mais nous ne voulons pas être un « modèle ». Chaque pays a ses particularités et aucun schéma ne peut constituer un cadre pour un autre pays. Si certains veulent bénéficier de notre savoir-faire, ils sont les bienvenus. Si cela nous est demandé, la Turquie est prête à partager ses expériences techniques et institutionnelles.



Une autre crise se profile pour la Turquie, sur la question chypriote cette fois. Cela peut-il conduire à une rupture des négociations avec l'Union européenne ?

Le problème n'est pas du ressort turc. Malgré leur rejet d'un plan de l'ONU pour une solution, en 2004, les Chypriotes grecs ont adhéré à l'Union européenne [UE] de manière injuste et unilatérale. Nous faisons tous face aux complications nées de cette décision. Les Chypriotes grecs ne représentent ni Chypre ni les Chypriotes turcs. Je voudrais rappeler cette déclaration du ministère français des affaires étrangères du 25 avril 2004 soulignant que l'adhésion ne prendrait tout son sens qu'avec un accord équilibré entre les deux parties.

La Turquie soutient le nouveau calendrier du secrétaire général des Nations unies avec la forte attente qu'il produise un résultat. Nous partageons totalement l'avis de l'ONU pour qui un accord est accessible. Nous ne devons pas manquer une nouvelle occasion historique d'y parvenir. Si un accord était conclu dans les prochains mois, il sera possible de le soumettre à référendum des deux côtés avant l'été 2012.

Et sinon?

Il sera hors de question pour la Turquie d'avoir des relations avec une présidence chypriote grecque de l'Union européenne [au second semestre 2012]. Cela ne signifie pas, d'un autre côté, la fin du processus d'adhésion de la Turquie à l'UE, que nous sommes déterminés à poursuivre. »

Ahmet Davutoglu, Ministre des Affaires étrangères turc, « Le Figaro » - 15 décembre

« Si cette proposition de loi est retenue, la France sera en toute première ligne pour réintroduire une mentalité moyenâgeuse en Europe [...] cette loi va créer un nouveau dogme d'interprétation de l'histoire, qui interdit toute autre manière de penser. C'est la mentalité du Moyen Age. Cette manière de penser en France constitue le plus grand danger pour l'Europe [...] Il n'est pas question de laisser sans réponse les tentatives menées par les dirigeants, le gouvernement ou le parlement de quelque pays que ce soit, pour déshonorer notre pays et notre nation ».

